

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 030/2026

Objet : Modification de la Délégation de pouvoirs à Madame Isabelle Durand, 8ème adjointe au Maire

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté n°068/2020 portant délégation de pouvoirs à Madame Isabelle Durand 8ème adjointe au Maire en charge du développement de la culture pour tous et de la vie des aînés,

Vu l'arrêté n°147/2021 portant délégation de pouvoirs à Madame Isabelle Durand 8ème adjointe au Maire en charge du développement de la culture pour tous et de la vie des aînés, de la valorisation de l'histoire et du patrimoine de la ville,

Considérant qu'il y a lieu pour le bon fonctionnement de l'administration de procéder à une modification de la délégation attribuée à Madame Isabelle Durand.

ARRETE

Article 1 : La délégation de Madame Durand est modifiée comme suit : en charge du développement de la culture pour tous et de la vie des aînés, de la valorisation de l'histoire et du patrimoine de la ville et de la vie associative.

Spécimen signature :

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée



Fait à Fleury-Mérogis, le 05 février 2026

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération